

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/USA/379/Add.1
21 août 2001

(01-4062)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

Les États-Unis ont fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 14 août 2001.

Le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) du Département de l'agriculture des États-Unis modifie la réglementation en interdisant, avec quelques exceptions, l'importation de certaines matières animales et de leurs dérivés, ainsi que de tout produit dans lequel de telles matières animales et leurs dérivés sont utilisés, en provenance de régions considérées comme présentant un risque inacceptable d'introduction de l'encéphalopathie spongiforme bovine aux États-Unis. En outre, ces mêmes matières, importées de régions non considérées comme étant à risque en relation avec l'encéphalopathie spongiforme bovine, doivent être accompagnées d'un certificat officiel indiquant l'espèce, la région d'origine et les traitements et autres opérations pour les matières et pour les animaux dont elles sont issues. Ces mesures sont nécessaires pour prévenir l'importation de matières renfermant l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine aux États-Unis.

Cette règle est entrée en vigueur rétroactivement au 7 décembre 2000, sauf son article 95.29 qui a pris effet au 14 août 2001. L'APHIS invite le public à formuler des observations. Toutes les observations reçues d'ici au 15 octobre 2001 seront examinées.

Le texte intégral du document notifié, avec des instructions détaillées pour la présentation des observations, est disponible à l'adresse ci-après:

United States SPS Enquiry Point/Notification Authority
USDA/FAS/FSTSD
Attn: Carolyn F. Wilson
Room 5545 South Agriculture Building
Stop 1027
1400 Independence Avenue, S.W.
Washington DC 20250
Téléphone: (202) 720-2239
Téléfax: (202) 690-0677
Courrier électronique: ofsts@fas.usda.gov
